



Conditions Générales de Vente

Article 1 - Clause Générale

- 1.1. L'envoi et/ou la validation en ligne du bon de commande par le Client implique son adhésion à ces présentes Conditions Générales de Vente.
- 1.2. Aucune disposition contraire sur les conditions d'achat, lettres, accusés de réception ou autres documents émanant du Client ne saurait être opposée à B2F si elle n'a pas été préalablement expressément acceptée par B2F.
- 1.3. Les renseignements portés sur les catalogues, notices, barèmes et sites internet ne sont donnés qu'à titre indicatif, B2F pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis en raison de l'évolution des conditions économiques.
- 1.4. Au sens des présentes, « vente » ou « achat », au singulier comme au pluriel, ne signifie aucunement transfert d'un quelconque droit de propriété sur les logiciels proposés par B2F, pour lesquels l'éditeur vous concède uniquement un simple droit d'usage. Merci de vous reporter au contrat de licence de l'éditeur et de tous les ayants droits propriétaires accompagnant le logiciel pour connaître l'étendue des droits qui vous sont concédés sur les produits vendus par B2F.

Article 2- Commande

- 2.1. Toute commande devra être adressée à B2F par écrit (courrier, Courriel, télécopie). Une commande ne devient définitive qu'après acceptation de B2F.
- 2.2. Dans le cas où la commande contiendrait des dispositions contraires aux Conditions Générales de Vente, le Client disposerait d'un délai de 24 heures à compter de la réception de l'acceptation de la commande afin de contester les présentes par écrit.
- 2.3. A défaut de contestation écrite, les Conditions Générales de Vente seront considérées comme acceptées dans leur intégralité par le Client. De même, toute disposition qui déroge ou complète les présentes Conditions Générales de Vente sera considérée comme acceptée par le Client en l'absence de contestation écrite de ce dernier dans un délai de 24 heures à compter de la réception de l'acceptation de la commande.

Article 3 - Prix

- 3.1. Les prix sont stipulés hors taxes, TVA en sus, franco de port et d'emballage. Les frais d'envoi des produits commandés en contre-remboursement sont à la charge du Client.
- 3.2. Les prix facturés au Client pour les produits sont établis sur la base du tarif B2F en vigueur à la date de la commande. Les commandes de prestations particulières et de produits ne figurant pas au catalogue de produits et services de B2F seront facturées au prix stipulé sur la proposition commerciale ou le devis écrit adressé au Client.
- 3.3. Les prix indiqués sur devis et proposition commerciale sont fermes pour une durée d'un mois à compter de leur date d'émission.

Article 4 - Conditions de Paiement

- 4.1. La société B2F se réserve le droit d'exiger pour toute commande d'un Client le paiement par avance et par chèque ou virement du montant de la commande.
- 4.2. Le règlement s'effectuera de la manière suivante : 30% à la commande, le solde à la livraison des produits et au terme des prestations de services. Un escompte pour paiement comptant de 3% est déjà déduit du prix tarif. Dans tous les autres cas, un paiement intervenant avant la date d'échéance ne pourra donner lieu à escompte.
- 4.3. Conformément à la loi 92.1442, tout retard de paiement entraînera un intérêt égal de 12 %, majoré de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.



Article 5 - Livraison

5.1. Sous réserve de stipulation particulière, les produits figurant au catalogue de B2F sont livrés dans un délai de vingt (20) jours ouvrables à compter du jour de l'acceptation de la commande par B2F telle que définie à l'article 2 ci-dessus. Les délais de livraison indiqués par B2F sont donnés seulement à titre indicatif. B2F s'efforce de les respecter. Toutefois, leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité. Toute clause de pénalité de retard qui serait incluse par le Client dans sa commande demeure sans effet par application de l'article 1 des présentes Conditions Générales de Vente.

5.2. La livraison est réputée effectuée dès mise à disposition du produit au Client par le transporteur, matérialisée par le système de contrôle utilisé par le transporteur. Il appartient au destinataire de vérifier les expéditions à l'arrivée et de faire toutes réserves et réclamations qui apparaîtraient justifiées ; lesdites réserves et réclamations doivent être adressées au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours ouvrables suivant la livraison des produits. Une copie sera immédiatement adressée à B2F.

5.3. Si les produits livrés ne sont pas conformes en nature ou en quantité aux spécifications indiquées dans le bon de livraison, le Client doit, à peine de déchéance, formuler ses réclamations dans les huit (8) jours après livraison.

5.4. Les frais d'expédition sont à la charge du Client.

Article 6 - Licence Logiciel

6.1. B2F concède au Client une licence non-exclusive et incessible (ci-après dénommée « Licence ») pour l'utilisation interne du Logiciel par autant d'utilisateurs et de types d'ordinateur pour lesquels la redevance a été payée conformément aux présentes Conditions.

6.2. Les Logiciels sont confidentiels et protégés par des droits d'auteur. Le Client n'est pas en droit de copier le Logiciel, si ce n'est une unique copie à des fins de sauvegarde, conformément aux lois n°57- 298 du 11/3/1957 et n°85-660 du 3/7/1985. A défaut d'être explicitement stipulé dans des dispositions législatives impératives ou d'être explicitement autorisé par B2F, le Client n'est pas en droit de copier, de modifier, d'adapter, de décompiler ou de décoder le Logiciel. Le Client ne peut pas publier ou fournir les résultats de benchmark-tests ou de tests de comparaison du Logiciel à un tiers sans l'autorisation écrite de B2F.

6.3. La Licence est valable jusqu'à sa résiliation. Le Client est en droit d'y mettre fin à tout moment par la destruction du Logiciel, de la documentation afférente ainsi que de chaque copie et moyennant notification de destruction à B2F.

Article 7 - Réserve de propriété - Risque

B2F conserve la propriété des biens, produits matériel et logiciel, et des résultats d'exploitation des services vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. En cas de litige ou de contestation de la part du Client, aucune compensation, de tout ordre, ne peut remettre en cause la clause de réserve de propriété.

Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert au Client dès la livraison des produits et dès l'engagement des prestations de services, des risques de perte ou de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages que les biens et les services vendus pourraient occasionner.



Article 8 - Clause résolutoire

Toute inexécution totale ou partielle par le Client de l'une de ses obligations, le non-respect d'une échéance quelconque de paiement, une atteinte au crédit du Client, plus particulièrement la révélation d'un profit ou d'un nantissement sur tout ou partie du fonds de commerce, pourra entraîner au gré de B2F, d'une part, la déchéance du terme et en conséquence, l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute livraison et, d'autre part, la résolution des contrats en cours. La résolution des contrats interviendra de plein droit et sans formalités judiciaires, à l'issue d'une période de huit (8) jours à compter de l'envoi au Client d'une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant l'intention d'utiliser la présente clause, et restée sans effet, sans préjudice des autres droits de B2F. En cas de mise en œuvre de la présente clause résolutoire, B2F ou son mandataire est expressément autorisé à pénétrer dans les locaux du Client pour reprendre possession des produits concernés par l'application de l'article 7.

Article 9 - Garantie limitée

9.1. Le logiciel et/ou produit est fourni en l'état sans garantie de quelque sorte que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois que cette limitation soit exhaustive, les garanties implicites pour la commercialisation ou l'aptitude à un usage particulier. Tous les risques afférents aux qualités et performances du programme et/ou du produit sont supportés par le Client. En cas de défaut du programme et/ou du produit, le Client (et non B2F ou un intermédiaire autorisé pour la distribution du logiciel) assumera l'ensemble des frais nécessaires au dépannage, la réparation ou la correction. B2F ne garantit pas que les fonctions contenues dans les programmes correspondent aux exigences du Client ou que le fonctionnement du programme ne soit pas sujet à interruption ou erreur.

9.2. Toutefois, B2F garantit que le support CD-ROM sur lequel le programme est fourni est exempt de défaut de matériel et d'assemblage pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de livraison au Client telle qu'établie par la copie de votre bon de réception. La seule responsabilité de B2F et le seul remède du au Client sera :

- 1) Le remplacement du support ne correspondant pas à la garantie limitée de B2F et qui aura été retournée à B2F ou,
- 2) Si B2F se trouve hors d'état de fournir un support qui soit exempt de défaut dans le matériel et l'assemblage, le Client pourra résilier cette convention en retournant le programme et sera remboursé de la somme effectivement payée. En aucun cas, B2F ne sera responsable vis-à-vis du Client pour quelque dommage que ce soit, y compris les pertes de profits ou d'économies ou les dommages incidents ou indirects découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation du programme et/ou du produit, même si B2F a été informé de la possibilité de tels dommages, ou de quelque réclamation que ce soit pour tout autre tiers.

Article 10 - Responsabilités

A l'exception des garanties ci-dessus, et dans les limites permises par la loi, en aucun cas, B2F et ses fournisseurs ne seront responsables de quelque dommage que ce soit (y compris sans limitation, les dommages directs ou indirects pour préjudice personnel, perte de bénéfices, interruption des activités, perte d'informations, perte de données ou autre perte pécuniaire) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des produits et des services (y compris octroi de licence d'utilisation ou de détention), même si B2F a été informé de la possibilité de tels dommages.

Dans tous les cas, les obligations de B2F et de ses fournisseurs seront limitées au montant effectivement payé par le Client pour le produit matériel et logiciel, et au montant effectivement payé par le Client pour la prestation de service effectuée au cours du mois courant et des deux mois précédents la notification de recours ou de contestation.



Article 11 - Retour de produit

Aucun retour de matériel ne sera accepté si ce n'est avec l'accord expresse et préalable de B2F. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. En cas de retour injustifié ou non autorisé de produits, B2F se réserve le droit de retenir 50 € HT au titre de frais de gestion.

Dans l'hypothèse où B2F accepterait un retour du produit, celui-ci devra être remis par le Client au transporteur ou à B2F en parfait état dans son emballage d'origine, et accompagné de son bon de retour ainsi que de la preuve de son achat (facture), dans les cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception du bon de retour. A défaut pour le Client de se conformer aux instructions de B2F le retour du produit ainsi que tout remboursement éventuel ne pourront être acceptés.

Dans tous les cas, les frais de retour restent à la charge du Client.

Article 12 - Force majeure

Les parties n'encourent aucune responsabilité pour tout manquement dû à un cas de force majeure. L'exécution de l'obligation est retardée jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Si la force majeure se poursuit au-delà de trois (3) mois, le contrat peut être résolu sans indemnité de part ni d'autre sur la commande de l'une des deux parties.

Article 13 - Divers

13.1. Les données du Client sont enregistrées dans les fichiers de B2F. Le Client dispose conformément à la Loi Informatique et Libertés d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition.

13.2. Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les contrats conclus en application sont régies par le droit français.

13.3. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente et tout contrat conclu avec un Client sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saverne.